

*Parcs nationaux—Loi*

Une quatrième conséquence des audiences publiques du genre que nous proposons, et que le ministre essaie maintenant d'empêcher, c'est que nous établirions le principe selon lequel nos parcs nationaux sont l'affaire de tous, et que le gouvernement a suffisamment confiance dans la population pour suivre ses conseils en ce qui a trait aux endroits où ces parcs devraient être établis et à la détermination de leurs limites.

J'ai moi-même proposé en comité une procédure tirée des pratiques fédérales pour les audiences publiques. Les membres du comité l'ont jugée trop incommode, ce que je n'ai pas contesté car je m'intéressais au principe des audiences publiques et non pas à leur forme. Ce qui m'intéressait, c'est qu'elles aient un effet à un moment donné qui permettrait à la population d'exercer une certaine influence sur ce qui allait être fait au lieu de simplement donner un vote favorable ou défavorable inutile. Je n'ai pas approfondi la question de la forme des audiences publiques que je proposais. J'ai plutôt accepté le libellé imposé par mon collègue du NDP, le député de Comox-Alberni (M. Barnett) libellé que le ministre se propose maintenant de démolir.

Par leur nature même, les parcs nationaux intéressent une minorité de Canadiens, même s'il s'agit de ceux qui s'en préoccupent sincèrement. Ils se soucient fortement de la préservation des endroits sauvages et naturels, ainsi que de la sécurité et de la protection des espèces et des endroits rares. Les Canadiens qui veulent de nouveaux parcs nationaux, les veulent sincèrement. Il en va de même, je pense, de la majorité des députés de tous les partis. Les députés de mon parti les veulent tellement que nous avons littéralement fait tout ce qui était en notre pouvoir pour faire adopter ce projet de loi en janvier plutôt qu'en avril. Avant d'accepter l'ajournement de la Chambre, nous avons posé comme condition que ce projet de loi soit présenté de nouveau à ce stade afin de pouvoir l'adopter sans tarder.

Le ministre a refusé et a retardé le projet de loi parce que, d'après ses amendements, il veut plus que des parcs. Il veut des parcs dont le contrôle absolu lui revienne ainsi qu'à ses conseillers, ses bureaucrates. La différence qui existe entre nous en ce qui concerne ce projet de loi et ses amendements, c'est que le ministre veut des parcs et leur contrôle autoritaire. Nous voulons des parcs dans la démocratie. Le ministre ne veut pas être ennuyé par le Parlement ou les audiences publiques. Il ne veut pas être ennuyé par les gouvernements territoriaux ou l'Association des parcs nationaux et provinciaux. Bien sûr, il est prêt à les consulter à ses conditions et quand il le veut, mais non à donner au Parlement ou au public le droit de participer efficacement à une décision concernant l'endroit où les parcs doivent être créés, la façon dont ils le seront ou même la raison pour laquelle ils le seront.

Lorsque ce bill a été présenté pour la première fois à l'autre endroit, il n'y était même pas question d'avis public. Il permettait au gouvernement de négocier secrètement toute adjonction aux parcs et de les proclamer ensuite sans avis préalable. Ce bill proposait de donner au gouvernement le pouvoir d'exclure des négociations les personnes dont les terres et l'existence pourraient être affectées, les groupes de conservation susceptibles de s'y intéresser et, évidemment, de fermer la porte au processus parlementaire. Cette disposition était trop forte, même de l'avis de l'autre endroit. En ce qui concerne les parcs, le sens de la démocratie est plus grand au Sénat qu'au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien puisque l'autre endroit a amendé le bill original et y a inclus une

[M. Clark (Rocky Mountain).]

disposition imposant un avis de 90 jours et une publication dans la *Gazette* du Canada. Ce fut le premier pas vers la démocratisation du processus de création des parcs, et le ministre s'est vu obligé de s'y conformer.

Ensuite, le comité permanent, a proposé et adopté d'autres changements afin d'assurer que le public, du plus pauvre trappeur autochtone au conservationniste le plus sophistiqué, ne soit pas exclus du processus de création des parcs nationaux. Le comité a notamment demandé que l'avis soit publié dans divers média populaires, et non pas enfoui dans les petits caractères de la *Gazette* du Canada. Il a créé un processus tendant à assurer des audiences publiques au moment où les propositions peuvent encore être changées, et non après que les décisions ont été prises, comme c'est l'habitude du ministre, et comme l'indiquent les amendements qu'il présente à la Chambre aujourd'hui.

Le comité a voté expressément en vue d'assurer que, lorsqu'on crée des parcs dans les deux territoires du Nord, les représentants élus de ces territoires soient investis d'un pouvoir qui leur permette de faire plus que simplement opiner du bonnet. Notre parti a lancé cette idée, mais l'amendement adopté a été proposé par mon collègue de Comox-Alberni, l'honorable député du NPD et, lors du vote, nous serons heureux d'appuyer la mesure qu'il propose.

Pendant toutes ses délibérations, le comité a voté et a pris des mesures contre les décisions secrètes. Il a voté et agi afin d'établir un système de parcs démocratique. Les amendements du ministre tendent à supprimer ces progrès et à revenir à l'ancien système par lequel la politique des parcs était établie par un petit groupe restreint et secret qui ne semblait pas avoir confiance dans le peuple. La proposition du ministre est inquiétante et ses amendements sont très dangereux. Il nous ramène à l'époque où le gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir peut-être, pensait que le public n'avait aucun droit. Nous croyons au contraire que le public a des droits lorsqu'il s'agit de questions importantes, comme l'établissement de parcs nationaux, et nous avons donc l'intention de nous opposer aux amendements du ministre qui empêcheraient le public de jouer un rôle dans la prise de décisions à l'égard des parcs nationaux quand il serait encore temps d'influer sur ces décisions.

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, le député de Rocky Mountain (M. Clark) a parlé en même temps, avec son éloquence habituelle, des amendements 3 et 4 et, comme nous devons les considérer ensemble, je suppose qu'il avait raison de le faire. Je n'ai pas l'intention de défendre le ministre contre les critiques qui lui ont été adressées à cause de son désir de discrétion extrême. Je suis certain qu'il peut se défendre. Je n'ai pas non plus l'intention d'examiner encore une fois certaines des questions qui ont été examinées suffisamment longtemps au comité.

J'aimerais signaler qu'à mon avis le comité qui s'est occupé du bill a travaillé très consciencieusement afin d'examiner et de comprendre un bon nombre des questions complexes contenues dans le bill. Selon moi, on peut dire qu'à l'origine, quand le bill a été présenté à l'autre endroit, le ministre, et probablement ses agents ministériels, espéraient que le bill serait traité un peu comme une mesure administrative destinée à mettre de l'ordre dans la situation et à donner l'approbation finale du Parlement à l'établissement de certains nouveaux parcs nationaux. Malgré certaines de ses critiques à propos de ce qui s'est passé à Ship Harbour, le député de Rocky Mountain conviendra probablement, du moins dans une certaine mesure, que le